

des Américains, des Canadiens, bref des gens qui sont arrivés sur le tard sur ce continent, m'ont frappé. Voici ce qu'il a dit:

Le territoire était à nous avant que les pays soient créés.

M. Frost parlait des blancs, pas des autochtones. Parce que la terre de ce continent appartenait aux peuples autochtones et qu'elle était utilisée par eux bien avant que la notion de territoire évoque une idée de possession et de morcellement. Pour les autochtones, la terre c'était l'endroit où l'on vivait, où l'on travaillait et où l'on se forgeait le caractère. C'était un patrimoine et non pas simplement un territoire. En réalité, terre et peuple ne constituaient qu'une seule et même entité.

Nous leur avons pris leur terre, nous qui sommes arrivés plus tard. Nous leur avons enlevé leur terre à cause de notre civilisation, et nous leur avons offert en retour une indemnité souvent minable, mesquine, voire rien du tout. Les autochtones étaient toutefois là avant notre civilisation. Notre dette envers eux est d'autant plus grande que nous les avons très mal indemnisés.

Nous ne pouvons pas changer l'histoire, mais nous pouvons en tenir compte. Le Parlement doit au moins présenter un document où il est question des droits de nos citoyens et qui reconnaît les droits du premier peuple qui a tiré sa subsistance et sa culture de la terre dont nous avons fait notre pays.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Clark: Je veux parler d'un troisième amendement que nous voulons proposer. On soutient que l'actuel premier ministre du Québec n'acceptera sous aucun prétexte l'Accord constitutionnel. Que cela soit vrai ou faux, l'important est qu'en avril le gouvernement du Québec a signé avec les premiers ministres de sept autres provinces un accord constitutionnel extrêmement important, c'est-à-dire l'Accord d'avril, qui comportait essentiellement la formule d'amendement de Vancouver dont nous discutons à la Chambre aujourd'hui. Ainsi, en avril, le Québec a fait la démarche extraordinaire de renoncer à son droit de veto, d'accepter que la Constitution puisse être changée sans son consentement. Son veto! Le Québec n'y a pas renoncé pour rien. Il l'a offert en échange d'une garantie raisonnable de compensation financière pour les provinces qui décident l'*opting-out*, qui décident de ne pas adhérer à un amendement constitutionnel. Tout le monde sait que la garantie de pleine compensation financière est la seule raison pour laquelle le Québec a signé cet accord. Tout le monde savait que si la garantie de compensation financière était retirée, le Québec allait rejeter l'accord; retirer la compensation financière de l'accord voulait dire forcer le Québec à sortir de l'accord. A ce moment-ci, je ne cherche pas à savoir qui a retiré la clause de la compensation, mais le ou les responsables ont forcé la main au Québec. Mais je cherche, par contre, à refaire cet accord, et il est logique de commencer par la garantie qui a toujours été la condition essentielle de la participation du Québec, la garantie de pleine compensation. Voilà pourquoi je pense que la compensation est l'élément le plus crucial dans notre espoir commun de réaliser une entente que toutes les provinces, y compris le Québec, acceptent de signer. Il faut dire au crédit du gouvernement fédéral qu'il a fait une partie du chemin; il a offert la compensation relativement à certains pouvoirs provinciaux, les pouvoirs en matière d'éducation et d'autres domaines culturels. Mais cela, ce n'est

La Constitution

qu'une partie de la garantie, c'est moins que la garantie d'avril.

● (1440)

[Traduction]

Si nous voulons conclure une entente véritablement canadienne avec tous les partenaires impliqués dans cette affaire, nous devons leur offrir au mois de novembre tous les éléments qui leur avaient été proposés au mois d'avril et si le gouvernement du Québec dit non aujourd'hui à quelque chose qu'il a accepté au mois d'avril, il s'expose par ses propres actions à être accusé de faire passer son idéologie indépendantiste avant les intérêts des Québécois.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur et mes chers collègues de la Chambre des communes qui voulez avoir une constitution et une entente à laquelle tous nos concitoyens puissent participer, donnons-lui le choix. Ou si vous le voulez, obligeons le gouvernement du Québec à faire ce choix. Forçons-le à justifier le fait qu'il rejette au mois de novembre une chose qu'il avait acceptée au mois d'avril.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ce n'est pas ce que fait la résolution actuelle. Elle permet au gouvernement péquiste du Québec de s'esquiver, de dire qu'on lui concédait plus d'avantages au mois d'avril qu'on ne le fait au mois de novembre. Pourquoi ne pas priver le Québec de cet argument? Pourquoi lui donner cet argument dont il peut se servir, s'il le veut, pour ne pas signer l'entente constitutionnelle? Pourquoi ne pas le contraindre à faire ce choix, la seule manière étant, pour cela, de faire la même offre au mois de novembre au gouvernement du Québec que celle qu'il a signée au mois d'avril. Cela me semble être d'une logique élémentaire. A mon avis, ce serait une manière très efficace de savoir exactement où se situe le gouvernement du Parti québécois et de savoir s'il est possible que le Parlement puisse agir d'une manière susceptible de rallier le Québec et de servir les intérêts des Québécois.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il s'agit non seulement de mettre le gouvernement du Québec en présence d'un choix et de le forcer à le faire, mais il s'agit également de donner au Canada la chance de réaliser une entente à laquelle tous les partenaires puissent s'associer. Pour donner cette chance à notre pays, nous allons, comme je l'ai dit, proposer un amendement visant à garantir que toute province qui se désiste souscrive pleinement aux dispositions acquises dans l'accord du mois d'avril.

Je voudrais parler un instant de la formule d'amendement, de la question du désistement et des modalités compensatoires. Si on accepte le principe qu'une province puisse refuser son adhésion dans les domaines de compétence strictement limités